

ACTION URGENTE

UN RESSORTISSANT FRANÇAIS LIBÉRÉ EN ÉGYPTÉ

Le ressortissant français Romuald Roger Durand Sébastien, communément appelé Romuald Durand, a été libéré le 22 juin, après avoir passé deux mois en détention au Caire, la capitale égyptienne. Il a été expulsé vers la France dès sa libération. Il a indiqué à Amnesty International qu'il avait subi des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements pendant qu'il était détenu en Égypte par le Service de renseignement de la sûreté de l'État (SSI).

Romuald Durand a été détenu pendant deux jours à l'aéroport international du Caire par la police des frontières à la suite de son arrestation, le 21 juin. Il a ensuite été remis au SSI à Nasr City, un quartier du Caire, où il est resté jusqu'à fin mai. Il a alors été transféré dans une autre structure du SSI.

Romuald Durand a déclaré à Amnesty International qu'il avait eu les yeux bandés et des menottes aux poignets pendant toute cette période. Il a ajouté qu'il avait été torturé et soumis à d'autres mauvais traitements au cours de ses dix premiers jours de détention dans les locaux du SSI à Nasr City. On l'aurait déshabillé avant de lui administrer des décharges électriques alors qu'il avait les bras et les jambes étirés et attachés. On lui a donné des gifles, on a marché sur lui, il a été contraint à rester debout pendant des heures. Romuald Durand affirme également que des membres du SSI ont menacé de le violer. Il a demandé à contacter le consulat de France, un droit garanti par la législation internationale, mais on lui a répondu : « *Ici, si [le président français] Sarkozy lui-même voulait venir, il ne pourrait pas.* » Des membres du SSI l'ont aussi menacé de le faire juger par un tribunal militaire en Égypte sans qu'il puisse être défendu par un avocat.

Romuald Durand affirme qu'il a été interrogé au sujet de ses contacts en Égypte, notamment de personnes que le SSI soupçonne d'être impliquées dans des activités liées au terrorisme, ainsi que sur sa conversion à l'islam. Tout au long de sa détention, il a entendu de nombreux détenus soumis à la torture.

Fin mai, il a été transféré au siège du SSI à Lazoghly, dans le centre du Caire, où il déclare avoir aussi entendu des détenus torturés au moyen de décharges électriques. Mi-juin, il a été emmené au bureau des passeports et de l'immigration du ministère de l'Intérieur afin d'organiser son expulsion. Il a ainsi pu voir ses proches et rencontrer des représentants du consulat de France.

Romuald Durand a passé sa dernière semaine de détention à la prison d'El Khalifa, au Caire. Le 22 juin, il a été emmené à l'aéroport du Caire, où il a été accueilli par sa femme et ses enfants. Ils ont ensuite quitté le pays ensemble.

Aucune action complémentaire n'est requise. Romuald Durand a demandé à Amnesty International de remercier tous ceux qui avaient envoyé des appels en sa faveur.

Ceci est la première mise à jour de l'UA 149/09 (MDE 12/024/2009, 12 juin 2009).

Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/024/2009/fr

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

Informations complémentaires sur l'AU 149/09, MDE 12/027/2009, 3 juillet 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL

